

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
SEANCE DU 02 février 2024**

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 02 février 2024***

Etaient présents : Monsieur KOLB Pierre-Marie, Maire ;  
Messieurs BIHLER Christophe et BISCHOFF Claude ; Madame JENN Sandrine Adjoints au Maire ;  
Messieurs CUNIN Thomas, GENTZBITTEL Georges, ALGEYER Marc et RICHARD Geoffrey; Mesdames WILLME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine et ROMINGER Laetitia

Absents excusés : Mesdames SCHNEIDER Lise, ULLRICH Marie-Laure et COLLE Valentin

Ont donné

procuration : Madame ULLRICH Marie-Laure à Monsieur RICHARD Geoffrey, Monsieur COLLE Valentin à Monsieur Thomas CUNIN.  
formant la majorité des membres en exercice.

Avant de démarrer la séance Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le PLU est exécutoire depuis le 10 janvier 2024 et remercie Monsieur Ludovic HAYE et Madame Patricia SCHILLINGER pour leur implication et leur soutien dans ce dossier. Il ajoute que le PLU a été transmis aux Personnes Publiques Associées en RAR sur un support CD et que le PLU a été mis en ligne sur Géoportail ainsi que sur le site de la commune.

Monsieur le Maire ajoute ensuite que la commune de Bourbach-le-Bas a été retenue dans le cadre de l'opération « Village d'Avenir », qui consiste à apporter aux communes sélectionnées de l'ingénierie pour des projets visant à dynamiser le village durant 18 à 36 mois, et en ce qui nous concerne la candidature a été construite autour du projet micro-crèche.

Enfin Monsieur le Maire précise que suite à sa lettre de démission envoyée en Préfecture le 19 janvier 2024, Monsieur le Préfet dispose de 1 mois pour approuver ou rejeter cette demande. Il rappelle qu'il restera au conseil municipal jusqu'à la fin du mandat et qu'il sera au RDV de mars 2026 pour défendre ensemble le bilan de la mandature.

***POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance :***

Madame Sandra WOLFARTH est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne Sandra WOLFARTH.

***POINT N° 2 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente :***

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

**POINT N° 3: Modification de la délibération concernant le groupement de commande pour les travaux AEP et EP rues de Roderen, Eglise et Notten – Demande de subvention**

\*Monsieur le Maire informe que la délibération prise le 15 décembre 2023, lors de la réunion précédente a lieu d’être modifiée comme suit :

**Après en avoir délibéré l’ensemble du conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE l’ensemble des travaux tels que présentés ;**

**AUTORISE le Maire à approuver le choix de l’entreprise proposée par la CCTC comme attributaire du marché de travaux, après analyse des offres ;**

**CHARGE le Maire d’effectuer les demandes de subventions ;**

**CHARGE le Maire de signer tous les documents y afférents.**

\* Monsieur le Maire présente ensuite le coût de ces travaux, avec le financement réévalué, concernant la part communale, il précise qu’il s’agit d’une prévision.

Il ajoute que ces travaux sont divisés en 2 tranches : tranche 1 : 2024 - tranche 2 : 2025 ; et présente les tableaux de financement prévisionnels comme suit :

**\*Eaux pluviales :**

**Tranche 2024 - Rue de Roderen - Tranche 1**

Prestations générales :	13 600.00 € HT
Travaux d’eaux pluviales :	265 000.00 € HT
Travaux de défense incendie :	16 450.00 € HT
Divers et imprévus :	8 851.00 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>303 901.00 € HT</b>

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>303 901.00 € HT</b>
TVA 20%	60 780.20 € HT
	<b>364 681.20 € TTC</b>

**PLAN DE FINANCEMENT HT**

<b>CEA :</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>DSIL 40% :</b>	<b>121 560.00 €</b>
<b>AUTRES:</b>	<b>55 000.00 €</b>
<b>EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT :</b>	<b>87 341.00 €</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>303 901.00 € HT</b>
----------------	------------------------

**\*Eaux pluviales :**

**Tranche 2025 – Rue de l’Eglise et de la Notten -Tranche 2**

Prestations générales :	8 100.00 € HT
Travaux d’eaux pluviales :	162 400.00 € HT
Travaux de défense incendie :	8 200.00 € HT
Divers et imprévus :	5 361.00 € HT

**TOTAL :** 184 061.00 € HT  
**Etudes / Piquetage des bornes / Frais divers / Honoraires :**  
**Part communale :** 24 936.00 € HT

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<u>208 997.00 € HT</u>
TVA 20%	41 799.40 € HT
	<u>250 796.40 € TTC</u>

**PLAN DE FINANCEMENT HT**

**CEA :** 43 334.00 €  
**DSIL 40% :** 83 599.20 €  
**AUTRES:** 26 734.00 €  
**EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT :** 55 329.80 €

<b>TOTAL :</b>	<u>208 997.00 € HT</u>
----------------	------------------------

Monsieur le Maire présente alors le plan de financement global pour les 2 tranches :

**Eaux pluviales :**

**Tranche 2024 - Rue de Roderen - Tranche 1**

Prestations générales : 13 600.00 € HT  
 Travaux d'eaux pluviales : 265 000.00 € HT  
 Travaux de défense incendie : 16 450.00 € HT  
 Divers et imprévus : 8 851.00 € HT  
**TOTAL :** 303 901.00 € HT

**Tranche 2025 – Rue de l’Eglise et de la Notten -Tranche 2**

Prestations générales : 8 100.00 € HT  
 Travaux d'eaux pluviales : 162 400.00 € HT  
 Travaux de défense incendie : 8 200.00 € HT  
 Divers et imprévus : 5 361.00 € HT  
**TOTAL :** 184 061.00 € HT  
**SOUS-TOTAL TRAVAUX :** 487 962.00 € HT

**Etudes / Piquetage des bornes / Frais divers / Honoraires :**

**Part communale :** 24 936.00 € HT

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<u>512 898.00 € HT</u>
TVA 20%	102 579.00 € HT
	<u>615 477.60 € TTC</u>

**PLAN DE FINANCEMENT HT**

**CEA :** 83 334.00 €  
**DSIL 40% :** 205 158.80 €  
**AUTRES:** 81 734.00 €  
**EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT :** 146 005.20 €

<b>TOTAL :</b>	<u>512 898.00 € HT</u>
----------------	------------------------

Monsieur le Maire précise que se posera alors la problématique de la CEA qui envisage de refaire le tapis rue de Roderen, ainsi que le souci du transport scolaire qui sera alors chamboulé avec probablement des modifications d'horaires de bus.

**Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE l'ensemble des travaux tels que présentés ;**

**APPROUVE les travaux de la tranche 1 et la tranche 2**

**AUTORISE LE Maire à approuver le choix de l'entreprise proposée par la CCTC comme attributaire du marché de travaux, après analyse des offres ;**

**CHARGE le Maire d'effectuer les demandes de subventions : tranche 1 en 2024 et tranche 2 en 2025 ;**

**CHARGE le Maire de signer tous les documents y afférents.**

**[POINT N°4 : CCTC : Groupement de commande concernant les prestations d'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les évènements annuels, récurrents et ponctuels.](#)**

Monsieur le Maire présente la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les évènements annuels, récurrents et ponctuels

**Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les évènements annuels, récurrents et ponctuels**

Rapport présenté par **Monsieur Christophe KIPPELEN**, Vice-Président en charge de la Communication et du Numérique.

Dans un objectif de mutualisation et d'économie d'échelle, la CCTC propose de constituer un groupement de commandes, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, avec les Communes membres qui le souhaitent, en vue de lancer une consultation commune pour un accord-cadre à bons de commande alloti relatif à l'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les évènements annuels, récurrents et ponctuels.

Les communes souhaitant adhérer au groupement de commandes sont les suivantes :

- Aspach-le-Bas
- Aspach-Michelbach
- Bourbach-le-Haut,
- Bourbach-le-Bas
- Rammersmatt
- Roderen
- Steinbach

Il est proposé que la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) soit la collectivité coordinatrice du groupement. A cet effet, elle devra notamment organiser la procédure de mise en concurrence des entreprises, analyser les offres, attribuer et signer les lots issus de cette consultation.

Chaque collectivité émettra ensuite les bons de commande au fur et à mesure de ses besoins, s'assurera de la bonne exécution des bons de commande qu'elle a émis, et règlera directement le prestataire.

Une convention de groupement de commandes a été rédigée, fixant les modalités de fonctionnement du groupement.

La consultation sera lancée sur procédure adaptée pour un accord-cadre alloti d'une durée d'un an renouvelable une fois.

La consultation fera l'objet des trois lots suivants, chaque lot étant un accord-cadre distinct :

- Lot 1 : impression de brochures et périodiques, avec un montant maximum de commande de 65 000 euros HT par an ;
- Lot 2 : impression de supports de communication papier, avec un montant maximum de commande de 35 000 euros HT par an ;
- Lot 3 : impression de supports de communication non-papier, avec un montant maximum de commande de 7 000 euros HT par an.

**- Groupement de commandes pour l'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les événements annuels, récurrents et ponctuels**

**RAPPORT**

Dans un objectif de mutualisation et d'économie d'échelle, la Communauté de Communes de Thann-Cernay propose de constituer un groupement de commandes, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique, avec les Communes membres qui le souhaitent, en vue de lancer une consultation commune pour un accord-cadre à bons de commande alloti relatif à l'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les événements annuels, récurrents et ponctuels.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay sera la collectivité coordinatrice du groupement. A cet effet, elle devra notamment organiser la procédure de mise en concurrence des entreprises, analyser les offres, attribuer et signer les lots issus de cette consultation. Chaque collectivité émettra ensuite les bons de commande au fur et à mesure de ses besoins, s'assurera de la bonne exécution des bons de commande qu'elle a émis, et règlera directement le prestataire.

Une convention de groupement de commandes a été rédigée, qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement.

La consultation sera lancée sur procédure adaptée pour un accord-cadre alloti d'une durée d'un an renouvelable une fois. La consultation fera l'objet des trois lots suivants, chaque lot étant un accord-cadre distinct :

- Lot 1 : impression de brochures et périodiques, avec un montant maximum de commande de 65 000 euros HT par an ;
- Lot 2 : impression de supports de communication papier, avec un montant maximum de commande de 35 000 euros HT par an ;
- Lot 3 : impression de supports de communication non papier, avec un montant maximum de commande de 7 000 euros HT par an.

### **DECISION**

***Il est demandé au Conseil municipal d'en délibérer et :***

- **d'approuver** l'adhésion de la Commune au groupement de commande décrit ci-dessus,
- **de donner** son accord sur le choix de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en qualité de collectivité coordinatrice du groupement,
- **de charger** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel à cette convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

**Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commune et la convention telle que présentée ;**

**DONNE son accord sur le choix de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en qualité de collectivité coordinatrice du groupement ;**

**CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;**

**AUTORISE le Maire de signer tout avenant éventuel à cette convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.**

## **POINT N°5 : Projets d'investissement 2024**

Monsieur le Maire propose les investissements suivants pour l'année 2024 :

**\*Sièges de bureau :** Monsieur le Maire informe que les sièges de bureau du secrétariat nécessiteraient un renouvellement, ceux-ci étant d'origine. Il indique qu'il faut compter entre 500.00€ et 900.00€ environ, et que des devis sont en cours.

### **\*Autolaveuse pour la salle du Lierenbuckel**

Monsieur le Maire informe que 2 devis ont été réceptionnés en Mairie concernant 2 autolaveuses :

TECHNISOL : autolaveuse 400c équipée garantie 2 ans pièces main d'œuvre et équipement, filaire, ou câble : 1 990.00€ HT

ADELYA : autolaveuse AS 380 filaire ou câble : 1 623.10€ HT

L'entreprise SOPROLUX a également été sollicitée, Monsieur le Maire explique que l'entreprise présente l'avantage d'être dans la région à RIXHEIM.

D'autres devis sont attendus ces prochains temps.

### **\*Stores pour l'agence postale**

Monsieur le Maire explique l'urgence d'installer des stores à l'Agence Postale par mesure de sécurité, il suggère de se rapprocher de « Leroy Merlin » où la commune a déjà un compte.

Monsieur Georges GENTZBITTEL soulève le problème de la toiture de l'ancienne école qui est endommagée, Monsieur le Maire répond qu'une partie a été réparée par la RCSC. Après vérification, si possible la réfection de la couverture devra être reportée.

Monsieur le Maire informe que le Budget Primitif 2024 est en cours d'élaboration et déjà bien avancé et que s'il devait y avoir une nécessité de contracter un emprunt, la commune se tournerait probablement vers la Banque des Territoires, qui propose des taux et des aides intéressantes.

**Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

- **APPROUVE** les investissements 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à demander des devis
- **CHARGE** le Maire de signer tous documents y afférent.

## **POINT N°6 : Divers et communication**

### **\*Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe qu'une date est à fixer pour la réunion de la CCID. Il rappelle que les titulaires sont : **Messieurs BISCHOFF Claude, BIHLER Christophe, GENTZBITTEL Georges, BOESPFLUG Dominique, WOLFARTH Jean-Pierre et Mme ULLRICH Marie-Laure.**

En cas d'empêchement les suppléants respectifs sont : **Monsieur BURCKEL Clément, Madame WOLFARTH Sandra, Messieurs ESSNER Jacques, NIKLOWITZ Gilbert, ALGEYER Marc et CUNIN Thomas.**

Après discussions le choix de la date se porte sur le lundi 18 mars 2024 pour la réunion CCID à 18h00 et dans la foulée à 18h30 la commission des Finances se réunira, salle du Conseil Municipal.

### \*Chalet de Chasse

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des dépenses relatives à la reconstruction du chalet de chasse par vidéo projection.

## CHALET DE CHASSE

### Factures décompte au 26/01/2024

NOM	NATURE DES TRAVAUX	NUMERO MANDAT	MONTANT TTC
RESILIANS	Déconstruction et déblai	M97 B13 /2022	5 580.00 €
RESILIANS	Désamiantage	M99 B13 /2022	13 872.00 €
VALENTIN EXPERTISE	Honoraires	M149 B23 /2022	7 235.27 €
COIFFIER ARCHITECTE	Dossier PC	M267 /2022	4 680.00 €
SCEA JOLIBOIS	Terrassement	M152 B25 /2023	792.00 €
BOESPFLUG	Pose et dammage tout venant	M165 B27 /2023	1 584.00 €
BOESPFLUG	Aménagement terrain	M167 B28/2023	8 847.88 €
HARTMANN BOIS	Construction	M168 B28/2023	10 331.18 €
MICHEL	CONCASSE	M198 B33/2023	1 720.63 €
BOESPFLUG	Maçonnerie	M224 B 39/2023	5 898.79 €
BOESPFLUG	Aménagement terrain	M368 B 58/2023	5 898.79 €
COLOMBA	Electricité	M369 B 58/2023	1 150.00 €
ISO 2000	MENUISERIE	M370 B 58/2023	3 960.00 €
IDEES BOIS	Lambris	M392 B 67 /2023	5 384.48 €
ISO 2000	MENUISERIE	M395 B 68/2023	9 240.00 €
COLOMBA	Electricité	M394 B 68/2023	2 581.40 €
SEDA	CHAMBRE FROIDE	M396 B68/2023	4 563.00 €
MID	BARDAGE	M 422 B74/ 2023	594.00 €
BRINGEL	DIVERS	M 423 B 74/2023	3 268.30 €
HARTMANN BOIS	CHARPENTE COUVERTURE	M432 B 77/2023	1 481.24 €
HARTMANN BOIS	CHARPENTE COUVERTURE	M431 B 77/2023	22 624.83 €
ECHAPRO	ECHAFFAUDAGE	M427 B 68/2023	1 152.00 €
BOESPFLUG	AMENAGEMENT	M450 B 80/2023	8 848.48 €
IDEES BOIS	AUTOCLAVE	M479 B 85/2023	232.30 €
IDEES BOIS	GRILLE	M486 B 86/2023	1 333.99 €
AU FAITE 68	LAMBRIS	M496 B 88/2023	965.71 €
ECHAPRO	ECHAFFAUDAGE	M517 B 92/2023	384.00 €
COLOMBA	ELECTRICITE	M52 B7/2024	3 233.28 €
<b>TOTAL</b>			<b>137 437.55 €</b>

Financement :

Indemnisation Groupama : 100 618.13 €

Reste à charge de la commune : 137 437.55 € - 100 618.13 € = 36 819.42 €

Monsieur le Maire suggère de procéder à la rédaction d'une convention d'occupation des locaux pour le chalet de chasse, avec l'association de chasse, incluant la possibilité de louer le bâtiment aux habitants de Bourbach-le-Bas uniquement, pour des fêtes familiales et conviviales.

Aussi il propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur le tarif de location, qui pourrait se situer approximativement autour de 120.00 € ou 150.00 € charges comprises.

Madame Sandrine JENN ajoute qu'il faudrait sensibiliser les chasseurs à l'entretien du chalet de chasse et du local des sapeurs- pompiers lors de leurs occupations.

Monsieur le Maire conclue en précisant qu'un règlement intérieur sera établi, notamment interdisant la sous location, ainsi qu'une caution qui sera exigée.

Il enchaîne en indiquant qu'il va falloir retravailler sur les charges de la salle du Lierenbuckel étant donné que maintenant nous avons suffisamment de recul sur le fonctionnement des installations, notamment le chauffage et les consommations électriques et les charges de la salle du Lierenbuckel seront revues également, celles-ci étant variables d'une saison à l'autre.

**\*Brigade verte**

Appel à candidatures.

Monsieur Christophe BIHLER informe que la Brigade Verte renouvelle son bureau exécutif. Il demande si des membres du conseil municipal souhaitent se porter candidats.

**\*Vidéoprotection/IMS**

Monsieur le Maire informe que 10 panneaux supplémentaires informant de l'existence de la « vidéoprotection » pour un montant de 799.00€ HT.

**\*Personnel**

Monsieur le Maire informe que la personne recrutée au 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour assurer le remplacement de l'Agence Postale lors des congés ou en cas d'arrêt maladie, et la conciergerie de la salle du Lierenbuckel a présenté sa démission le 31 janvier 2024.

\*Monsieur le Maire informe que le conseil de développement du Pays Thur Doller est à renouveler cette année, l'appel à candidature est ouvert à tous.

\*Monsieur le Maire déclare que le conseil d'école se tiendra le 12 février 2024, que de nombreux sujets sont en suspens, notamment l'accompagnement dans le bus et le remplacement de l'ATSEM de Bourbach-le-Bas à compter du 09 mai 2024, qui ne sera pas honoré étant donné la non-obligation de plusieurs ATSEM sur un même site ainsi que la présence d'une accompagnatrice pour le transport scolaire. Monsieur Geoffrey RICHARD assistera à la réunion.

\*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec les responsables de la sécurité routière le 26 janvier 2024 pour faire le point sur la sécurité en traversée du

village. Madame Sandra WOLFARTH présente lors de la réunion fait le résumé de cette rencontre très intéressante et explique que des essais seront fait, en voiture avec 4 personnes à bord, pour constater les points stratégiques de mauvaise visibilité dans certaines rues du village et ainsi avoir le ressenti de chacun.

Monsieur le Maire ajoute que tous ces travaux d'aménagement de voirie seront étudiés en concertation avec la CEA.

\*Monsieur Christophe BIHLER informe que la commune n'est actuellement pourvue d'aucun garde forestier mis à part un intérimaire pour 6 mois, qui couvre difficilement le secteur, celui-ci venant de SCHWEIGHOUSE/GUEBWILLER.

\*Monsieur Christophe BIHLER informe que la commune a procédé à l'embauche de Monsieur Marc FLUHR pour une durée de 7 mois pour aider Monsieur Pascal GARNIER dans ses tâches habituelles.

\*Monsieur Thomas CUNIN fait un résumé de la réunion avec la SMTC.

\*\*\*\*\*

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 28 mars 2024 à 19h00.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h25.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal de la Commune de BOURBACH LE BAS  
de la séance du 02 février 2024

**ORDRE DU JOUR**

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

POINT N° 3 : Modification de la délibération concernant le groupement de commande pour les travaux AEP et EP rues de Roderen, Eglise et Notten- Demande de subvention.

POINT N°4 : CCTC : Groupement de commande concernant les prestations d'impression de supports de communication portant sur les périodiques et les évènements annuels, récurrents et ponctuels

POINT N° 5 : Projets d'Investissement 2024

POINT N° 6 : Divers et communication.